



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Coronavirus

Question au Gouvernement n° 2736

Texte de la question

CORONAVIRUS

M. le président. La parole est à M. Éric Ciotti.

M. Éric Ciotti. Je voudrais associer à ma question ma collègue Émilie Bonnavard, députée de Savoie.

Monsieur le Premier ministre, le monde connaît depuis quelques semaines une crise sanitaire majeure. L'Europe est désormais touchée, puisque l'Italie voisine est affectée par l'épidémie : alors que trois cas de coronavirus avaient été détectés vendredi, 300 personnes infectées sont aujourd'hui dénombrées. Cette flambée qui touche l'Italie inquiète les départements frontaliers voisins, lesquels sont aujourd'hui traversés par le doute. Dans les Alpes-Maritimes, principale porte d'entrée de l'Italie en France, de fortes inquiétudes s'expriment ; elles sont renforcées par le sentiment, unanimement partagé par les élus, que la réponse est arrivée avec retard ce week-end.

Aujourd'hui, nous attendons des mesures et des actes très précis. Je pense d'abord à l'activation du plan pandémie, tel qu'il a été instauré en 2011, pendant le quinquennat de Nicolas Sarkozy.

M. Sylvain Maillard. Bravo, vous avez réussi à citer Nicolas Sarkozy !

M. Éric Ciotti. Je pense aussi à l'information systématique de toutes les personnes qui traversent la frontière franco-italienne, qu'elle soit portuaire, aéroportuaire ou terrestre, et à la possibilité de mettre en place un contrôle. Jusqu'à hier, rien n'avait été fait. Je pense enfin à la mise en place de détecteurs de fièvre et à la possibilité de pratiquer des tests de dépistage au CHU de Nice, où ils ne seront possibles qu'à partir de lundi prochain.

Monsieur le Premier ministre, le pire n'est jamais certain, mais nous avons le devoir de nous y préparer. En la matière, un principe de précaution s'impose. Jusqu'à ce jour, la France a été relativement épargnée, mais nous savons que cela risque de ne pas durer. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LR. – Mme Maina Sage et M. Nicolas Dupont-Aignan applaudissent également.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État auprès du ministre des solidarités et de la santé.

M. Adrien Taquet, secrétaire d'État auprès du ministre des solidarités et de la santé. Nous suivons évidemment avec une grande attention l'évolution de la situation en Italie. Les personnes revenant de Lombardie ou de Vénétie font l'objet des mêmes recommandations sanitaires que celles revenant de Chine.

Au moment où je vous parle, M. le ministre Olivier Véran est à Rome, avec les ministres de la santé des pays

voisins, afin de déterminer les prochaines étapes de la coopération européenne en termes de surveillance épidémiologique et les mesures sanitaires à prendre pour assurer la sécurité sanitaire de nos ressortissants. Vous le voyez, nous sommes en lien étroit avec nos voisins européens afin d'agir ensemble face au risque épidémique.

Vous le savez, la fermeture d'une frontière terrestre n'aurait pas de sens et ne serait pas suffisante. Nous nous concentrons sur les mesures qui marchent, comme le plan ORSAN REB que j'évoquais tout à l'heure, qui a permis l'activation de soixante-dix établissements sièges d'un SAMU pour augmenter nos capacités de réponse.

S'agissant plus précisément des Alpes-Maritimes, vous le savez, un comité de suivi départemental réunit, autour de la délégation territoriale de l'agence régionale de santé et de l'autorité préfectorale l'ensemble des services de l'État concernés, le CHU de Nice, que vous évoquez, le conseil départemental et les principales communes du département.

M. Pierre Cordier. Il faudrait peut-être aussi donner des moyens aux conseils départementaux !

M. Adrien Taquet, secrétaire d'État. Sauf erreur de ma part, vous avez participé vous-même à ces réunions. Au demeurant, un groupe de contact permanent réunissant la préfecture des Alpes-Maritimes, la préfecture d'Imperia, en Italie, et le consulat honoraire de France à Vintimille a été constitué.

M. Jean-Pierre Vigier. Sortez de votre fiche !

M. Adrien Taquet, secrétaire d'État. Vous pouvez compter sur l'ensemble des acteurs sanitaires français, mobilisés au quotidien sur le terrain, comme sur notre coopération et sur la solidarité européenne afin de protéger les Françaises et les Français.

M. Raphaël Schellenberger. C'est laborieux !

M. Adrien Taquet, secrétaire d'État. Que cela soit l'occasion pour moi de saluer l'ensemble des professionnels de santé qui veillent à la sécurité sanitaire de nos concitoyens. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2736

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : Solidarités et santé (M. Taquet)

Ministère attributaire : Solidarités et santé (M. Taquet)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 février 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [26 février 2020](#)